

## Décision n°202312317 portant délégation de signature à madame Hélène MAURY

Publié le 2 janvier 2024, Mis à jour le 2 janvier 2024

### Le président par intérim du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

**Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

**Vu** le décret du 15 décembre 2023 portant nomination de monsieur Clément Cadoret à la présidence par intérim du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 30 décembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 mai 2021 portant nomination de madame Hélène Maury dans l'emploi de sous-directrice des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

### DÉCIDE,

#### Article 1

Délégation est donnée à Madame Hélène Maury, sous-directrice des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, pour ce qui relève de sa sous-direction et dans la limite de ses attributions :

- Les décisions relatives à la gestion administrative et à la rémunération des agents du Crous ;
- Les états d'après-paie des agents du Crous ;
- Les circulaires d'appel à candidature pour les actions de formation ;
- Les conventions de recrutement et de rémunération des formateurs internes (agents du Crous et/ou des Crous) ;
- Les convocations des intervenants et participants aux actions de formation ;
- Les attestations de frais de déplacement et les états de vacances des formateurs ;
- Les autorisations de cumul d'activité ;
- Les certifications administratifs permettant d'attester de la réalisation de formations par des formateurs ;
- La certification du service fait.

#### Article 2

La décision n° 20210901-1 du 1er septembre 2021 est abrogée.

Vanves,



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Décision n°202312317 portant délégation de signature à madame Hélène MAURY**

Publié le 2 janvier 2024, Mis à jour le 2 janvier 2024

Le 31 décembre 2023

Le Président par intérim du CNOUS

Clément CADORET